



www.tresor.cgt.fr/23/

n°10 juin 2010

RETRAITES

Le gouvernement s'apprête à baisser le salaire des fonctionnaires

Le gouvernement, par un tour de passe-passe sémantique, vient d'avancer son intention de baisser le salaire des fonctionnaires (de quel montant? Nous allons le savoir dans les jours qui suivent).

Par une annonce démagogique d'harmoniser **les cotisations du public (7,85%)** sur **celles du privé (10,65%)**, il s'agit tout simplement de réduire le traitement net, puisque les retenues pour pensions représentent la part du salaire non versée.

Le régime de retraite des fonctionnaires est le seul régime qui ne relève pas de la répartition (**salariés actifs cotisant pour les retraités actuels**) mais du code des pensions. Il est inscrit au budget de l'Etat qui verse une pension à ses salariés pour inactivité (**prolongement du traitement dans le cadre du statut général des fonctionnaires**). Augmenter le taux de retenues pour pensions revient donc à faire une économie sur le dos des fonctionnaires sans créer de ressources supplémentaires pour «sauver» la retraite comme le gouvernement tente de nous le faire croire.

Le gouvernement s'attelle à la contre-réforme des retraites en tentant de diviser les salariés du public et du privé, de s'appuyer sur des estimations irréalistes «d'experts», de balayer d'un revers de main toutes les propositions alternatives... Par sa méthode, **il tente un passage en force sous la pression du MEDEF, des organisations internationales (FMI, Banque Mondiale...) et des trop fumeuses agences de notation (véritables milices qui saignent les Etats)**.

Pour la CGT, **il s'agit d'une véritable agression envers les salariés et la riposte doit être immédiate**. En cela, elle fait des contre propositions pour l'ensemble des régimes de retraites et notamment pour le régime de pensions des fonctionnaires :

- maintien de l'âge légal de départ à 60 ans et prise en compte de la pénibilité,**
- défense et amélioration du code des pensions (suppression de la décote et de l'allongement de la durée de cotisation),**
- 75% de taux de remplacement net à partir de l'ensemble des éléments de rémunération**

(traitement indiciaire + indemnités complémentaires de traitement + intégration des primes),

- maintien du calcul de la période de référence sur les six derniers mois,**
- rétablissement de la majoration de la durée d'assurance d'un an par enfant pour les mères de famille,**
- indexation des pensions sur les salaires,**
- augmentation de la pension de revers ion en intégrant les réalités sociales nouvelles (PACS...),**
- mis en extinction de la RAFF (véritable fonds de pensions).**

PARCE QUE LE CODE DES PENSIONS EST PARTIE INTEGRANTE DE NOTRE STATUT, PARCE QUE NOUS NE VOULONS PAS PAYER UNE CRISE QUI N'EST PAS LA NOTRE, La CGT FINANCES PUBLIQUES CREUSE s'inscrit dans la démarche de l'intersyndicale CGT-CFDT-FSU-SOLIDAIRES-CFTC et UNSA.

Elle appelle à l'unité la plus large des salariés en se mobilisant lors de la journée d'action du 24 juin